



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 13 janvier 2022**

Le treize janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit et en visioconférence, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Linda GABORIEAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Sébastien BESSON, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Johann GEORGES, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Emilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal LAURENT, Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER

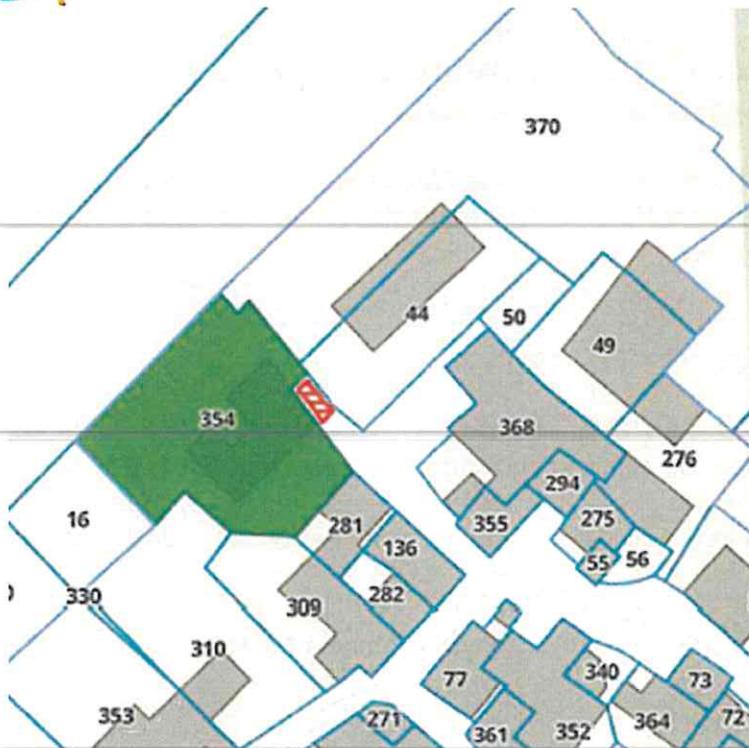
Absent : Mr Afif BELHAMITI

Secrétaire de séance: Mme Hélène QUÉMERÉ

2022-01-13-007 – DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL VENDU A M.CHATELLIER

Considérant ce qui suit :

Suite à la vente d'une parcelle communale de 45m² validée en conseil municipal du 9 décembre 2021, il convient de déclasser cette parcelle afin qu'elle rejoigne le domaine privé de la commune et qu'elle puisse être vendue.



Il est proposé au conseil municipal de valider le déclassement de cette parcelle communale de 45m² afin qu'elle puisse être vendue à M. CHATELLIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le déclassement de cette parcelle communale de 45m² afin qu'elle puisse être vendue à M. CHATELLIER ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le 24/01/2022
L'accusé de réception reçu le 24/01/2022
Identifiant 044-214401002-20220113-
2022_01_13_0007-D E
de l'affichage en mairie le 25/01/2022
Le Maire,